

**FICHE DE PRISE DE DÉCISION**

<b>Fiche de prise de décision : INF-GEN-2016-053</b>
<b>Direction des infrastructures</b>
<b>Service du génie</b>
Détournement d'une conduite pluviale à Saint-Étienne - Demande de financement pour services professionnels et réalisation des travaux; - Autorisation d'appel d'offres pour réaliser les travaux; - Autorisation de présenter les demandes de CA au MDDELCC.
<b>Date : Le 29 avril 2016</b>

**ÉTAT DE LA SITUATION (situation / problème) :**

Projet PTI : RES-10322 – Détournement d'une conduite pluviale à Lévis, secteur Saint-Étienne de Lauzon.

Lors du développement initial de ce secteur résidentiel (voir annexe 1), le promoteur a canalisé le fossé de façon aléatoire et sans servitude pour se rendre au cours d'eau récepteur. Aujourd'hui, ce pluvial qui contourne les résidences, est dans un état lamentable et s'affaisse de part et d'autre (voir annexe 1).

Une inspection à l'aide d'une caméra a permis de voir les joints décalés, des infiltrations importantes, des déviations faites avec des plaques de tôle, etc., ce qui nous laisse présager des risques élevés d'affaissement le long de cette conduite et un risque important à anticiper pour la population de ce secteur.

L'investigation, à l'aide de fumée forcée dans la conduite, n'a pas révélé la présence de branchement à l'intérieur des résidences le long de la conduite ce qui simplifie la décision d'éliminer ce réseau.

Une équipe des travaux publics a dû réparer en urgence l'exutoire de cette conduite au printemps 2015 à cause de l'affaissement de la conduite provoquant un glissement du terrain à quelques mètres d'une résidence.

La solution envisagée est de capter le fossé à l'extrémité sud-ouest du développement et de rejoindre le cours d'eau à l'est du développement. Nous sommes propriétaires de la majorité des emprises et nous sommes en discussion pour l'acquisition de servitude de passage. De cette façon, nous pourrions capter les puisards de rue existants et en ajouter aux endroits déterminés par les pentes des terrains afin d'améliorer le drainage du secteur, particulièrement la rue des Cavaliers (voir annexe 1).

Une fois les travaux terminés, la vieille conduite serait injectée de béton pour empêcher les risques d'affaissement des terrains au-dessus de cette conduite.

À cet effet, il y a donc lieu de demander au comité exécutif l'autorisation de financement de la dépense estimée à 567 000 \$, d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder aux appels d'offres pour la réalisation des travaux prévus en 2017 et autoriser les consultants Sm inc., qui a été retenu pour la préparation des plans et devis en 2016, à déposer les demandes d'autorisation environnementale au MDDELCC.

Finalement, le comité exécutif et le conseil de la Ville doivent fournir des autorisations et prendre des engagements envers le MDDELCC en lien avec les demandes d'autorisations requises pour ce projet.

**ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages / inconvénients / impacts) :**
**FINANCEMENT (coûts / poste budgétaire / impacts budgétaires 2016-2017-2018) :**

Coûts	Impacts	Total	2016	2017	2018
Services professionnels		19 700 \$	19 700 \$	0 \$	-
Travaux		430 000 \$	-	430 000 \$	-
Imprévus reliés au projet (± 20%)		40 000 \$	-	40 000 \$	-
Services techniques (22%)		50 000 \$	10 000 \$	40 000 \$	-
Sous-Total		539 700 \$	29 700 \$	510 000 \$	-
Taxes nettes (4,9875%)		26 917 \$	1 481 \$	25 436 \$	-
Total (taxes nettes incluses)		566 617 \$	31 181 \$	535 436 \$	-
<b>Total arrondi</b>		<b>567 000 \$</b>	<b>32 000 \$</b>	<b>535 000 \$</b>	<b>-</b>

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires :  oui  non

Commentaires :

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
  - Règlement d'emprunt spécifique RV-\_\_\_\_\_, Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
  - Règlement « Omnibus » RV-\_\_\_\_\_, résolution CE-\_\_\_\_\_
  - Autre (spécifier) : \_\_\_\_\_, résolution CV-\_\_\_\_\_

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

**567 000 \$, taxes nettes incluses**

**Règlement d'emprunt RV-2013-12-30 Règlement Omnibus Travaux Permanents Desservi 15 ans** : dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux, de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et pour l'acquisition de gré à gré ou par expropriation d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions.

Commentaires :

L'autorisation de financer ces dépenses par ce règlement doit être donnée par le comité exécutif.  
Montant disponible présentement à même ce règlement d'emprunt.

2016                                  2017                                  2018

Numéro du projet PTI : RES-10322    Montants 586 000 \$

PTI 2016-2017-2018 - Adopté le 14 décembre 2015							
No_Projet	Titre du projet	Prévision des investissements en milliers de \$			Financement emprunt 2016	Financement Ville Autre 2016	Subvention 2016
		2016	2017	2018			
RES-10322	Détournement d'une conduite pluviale à St-Étienne.	586	0	0	586	0	0

À noter que le PTI 2017-2018-2019 devra tenir compte d'un montant de 535 000 \$ pour la réalisation des travaux en 2017.

Compensation :  ou N/A

Projet subventionné :  oui  non  
Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage :

Signature du responsable d'activité budgétaire: \_\_\_\_\_ Date : 29 / 04 / 2016

**ÉCHÉANCIER (étapes / dates / justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date) :**

Afin de préparer les plans et devis en 2016, il est nécessaire que cette fiche de prise de décision soit traitée rapidement. Voici un aperçu de la planification des différentes étapes :

- |                               |                    |
|-------------------------------|--------------------|
| ▪ Mandats externes (octroi) : | avril 2016         |
| ▪ Planification détaillée     | mai à juillet 2016 |
| ▪ Réalisation des travaux:    | juin à août 2017   |

**PERSONNES CONSULTÉES**

<u>Nom de la personne</u>	<u>Date (J/M/A)</u>	<u>Champ de compétence</u>
René Vachon, conseiller en finances	25/04/2016	Validation –volet financement

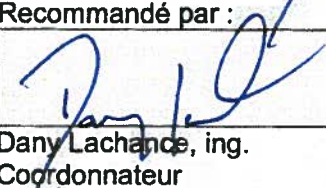

**RECOMMANDATION (énoncé) :**

Il est recommandé au comité exécutif :

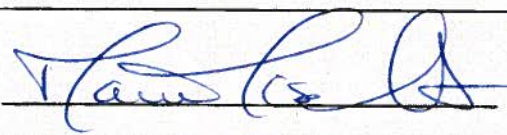
- D'autoriser le financement de la dépense relative au projet de construction d'une conduite pluviale dans le secteur Saint-Étienne d'un montant maximum de 567 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2013-12-30.
- D'autoriser les consultants Sm inc. à présenter les demandes nécessaires au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;
- D'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres public en 2017, pour effectuer les travaux de détournement d'une conduite pluviale à Saint-Étienne.
- De recommander au conseil de la Ville de s'engager à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

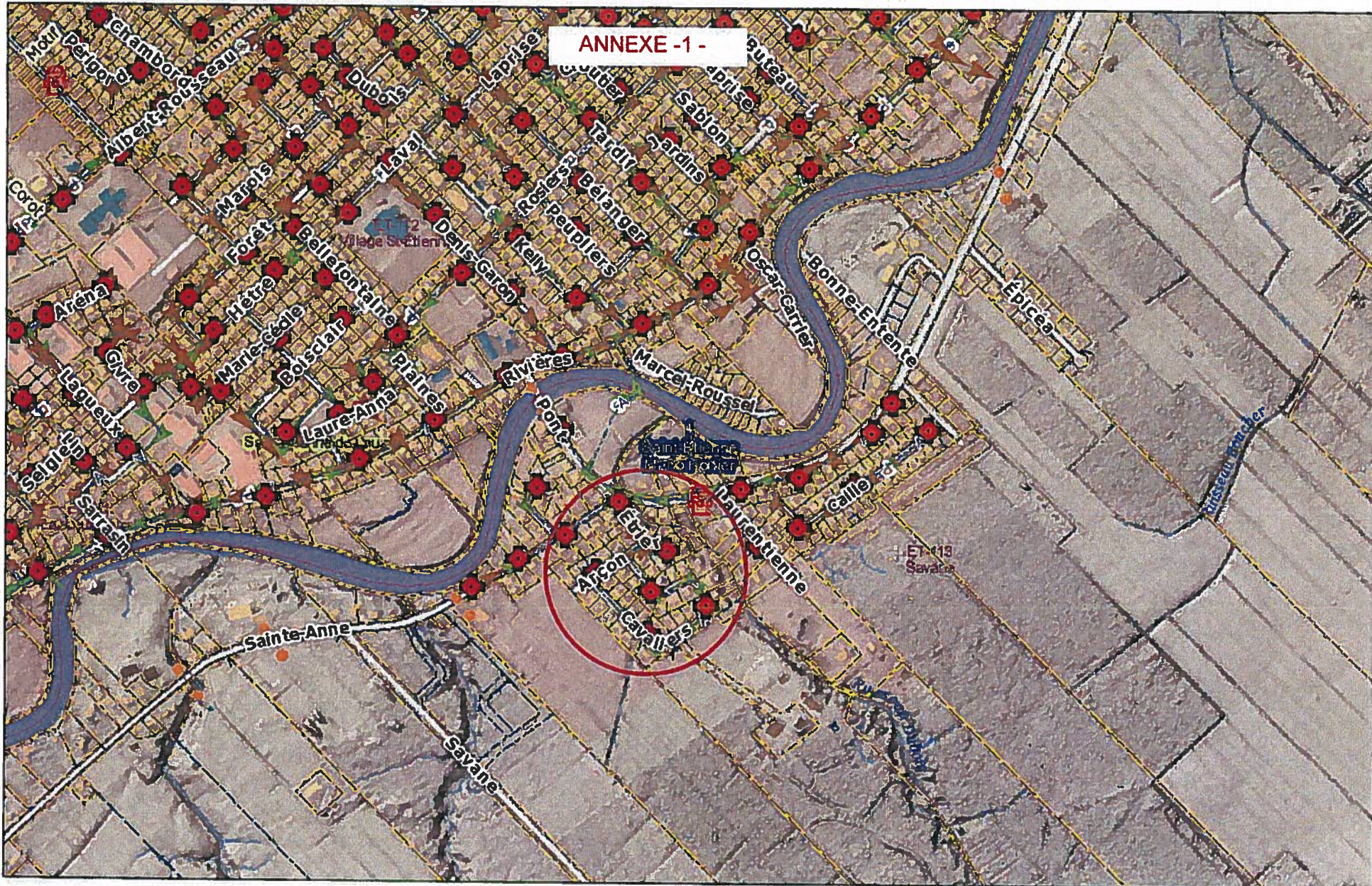
**UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES.**

Liste des pièces jointes : Annexe 1 : Plan de localisation

Préparé par : <u>Pierre Beaujeu ing.</u>	Titre d'emploi : <u>Conseiller en gestion des infrastructures</u>	
Recommandé par :		
	<u>Focis Crest</u> <u>chef service génie.</u>	
Dany Lachance, ing. Coordonnateur		
Commentaires :		
Signature de la direction: 		Date : <u>29/04/2016</u>

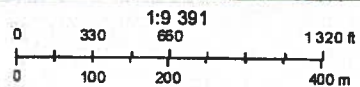
**COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :**

Signature de la Direction générale: 	Date <u>2016 05 112</u>



ANNEXE -1 -



3 mars 2016  
08:32:51



**SECTEUR DES TRAVAUX**  
**ANNEXE 1**

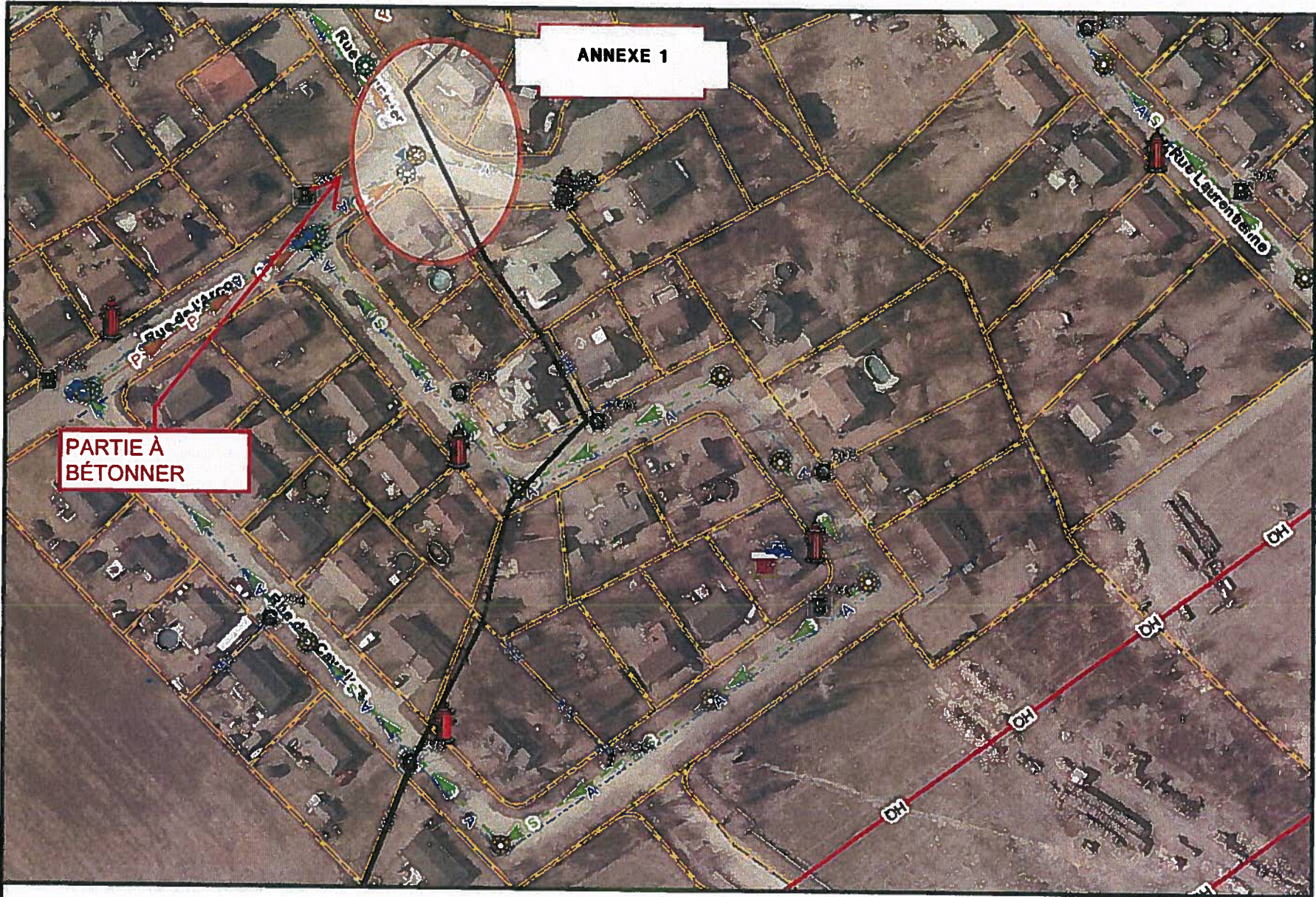
note: Ce document n'a aucune valeur légale.

Légende

-  Centre de rue projeté
-  Borne incendie

**SECTEUR ST-ÉTIENNE**



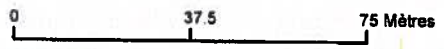


ANNEXE 1

PARTIE À BÉTONNER

CONDUITE PLUVIALE À BÉTONNER

16/02/2016 08:43:16

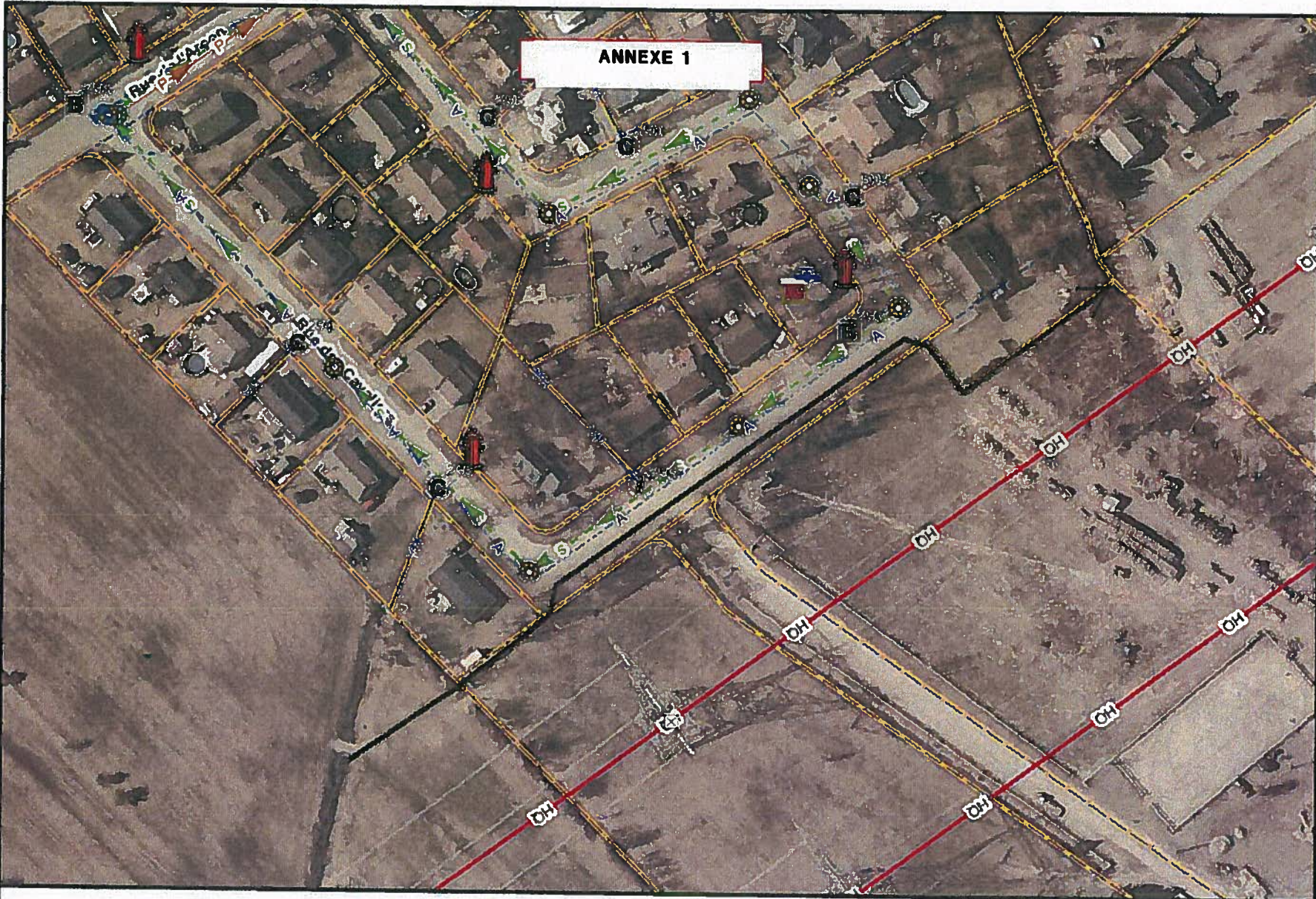


À VALIDER

Ville de Lévis: Cette carte n'a aucune valeur légale.



ANNEXE 1

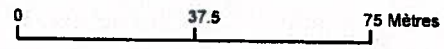


CONDUITE PLUVIALE PROJETÉ

16/02/2016 08:34:22



gocité



À VALIDER

Ville de Lévis: Cette carte n'a aucune valeur légale

